



Portrait

sur le financement des
partis politiques provinciaux

Exercice financier clos le 31 décembre 2014

Direction du financement des partis politiques
Juin 2015



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Portrait

sur le financement des
partis politiques provinciaux

Exercice financier clos le 31 décembre 2014

Direction du financement des partis politiques
Juin 2015

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Vous pouvez joindre un coordonnateur en financement politique aux coordonnées suivantes :

Direction du financement des partis politiques
Édifice René-Lévesque, 3^e étage
3460, rue de La Péraie
Québec (Québec) G1X 3Y5

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

De la région de Québec : 418 646-8754
Partout ailleurs : 1 866 225-4087
Par courriel : financement-provincial@dgeq.qc.ca
Par télécopie : 418 644-9993

Pour obtenir une copie de ce document, consultez notre site Web
www.electionsquebec.qc.ca

Portrait sur le financement des partis politiques provinciaux

Exercice financier clos le 31 décembre 2014

Table des matières

Portrait sur le financement des partis politiques provinciaux	1
---	---

ENTITÉS AUTORISÉES

Entités autorisées (Faits saillants)	5
Les partis politiques autorisés au 31 décembre 2014 et leur représentant officiel au 30 avril 2015	6
Rapports financiers produits	7

RÉSULTATS ET ACTIFS NETS

Résultats et actifs nets (Faits saillants)	12
Résultats des entités politiques autorisées	13
Excédent des produits (charges) sur les charges (produits) - 2012 à 2014	14
Participation de l'État au financement des entités politiques autorisées - 2012 à 2014	15
Participation de l'État au financement des entités politiques autorisées	16
Sources de financement des entités politiques autorisées - 2013 et 2014	17
Financement public (Faits saillants)	18
Portrait des sources et de l'utilisation du financement des partis représentés à l'Assemblée nationale - 2013 et 2014	19
Sources de financement des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale	20
Sources de financement des autres entités politiques autorisées	21
Actifs nets (déficit) des partis et de leurs instances - 2012 à 2014	22

CONTRIBUTIONS

Contributions (Faits saillants)	25
Nombre de donateurs et montant recueilli	27
Statistiques relatives aux contributions recueillies	28
Le traitement des contributions	29
Les contributions en chiffres.....	30

DÉPENSES ÉLECTORALES

Dépenses électorales permises, effectuées et remboursables pour les élections en 2014 (Faits saillants).....	33
Élections générales du 7 avril 2014.....	35
Élection partielle du 20 octobre 2014 (circonscription de Lévis)	36

Portrait sur le financement des partis politiques provinciaux

En vertu de l'article 488 de la Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3), le Directeur général des élections a la responsabilité de rendre accessibles au public les rapports financiers annuels produits par les partis politiques autorisés et leurs instances.

Afin de faciliter la consultation, la compréhension et la comparaison des différentes données financières contenues dans ces rapports, la Direction du financement des partis politiques a préparé le présent document intitulé « *Portrait sur le financement des partis politiques provinciaux* ».

Les rapports financiers des partis politiques sont actuellement disponibles sur le site Internet du Directeur général des élections.

Vous trouverez dans les pages qui suivent, une nomenclature des partis politiques autorisés au 31 décembre 2014 et l'indication du nombre de rapports financiers produits pour l'année 2014 pour l'ensemble des entités autorisées.

La structure du financement politique a changé de manière importante avec les dispositions émanant du projet de loi n° 2 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, notamment avec la limite de contribution de l'électeur abaissée à 100 \$, l'augmentation de l'allocation aux partis et l'apparition de nouvelles formes de financement public comme les revenus d'appariement et une allocation supplémentaire versée lors d'élections générales.

Étant donné la place plus importante du financement public dans le financement global des entités politiques autorisées, il est apparu opportun pour le Directeur général des élections d'augmenter le niveau de détail quant à l'information financière que les partis politiques doivent fournir. Le Bulletin B-1 prescrit, à partir de l'exercice financier 2014, des nouvelles normes de présentation de l'information financière.

Ainsi, les partis doivent présenter, en annexe de leur rapport financier, un cadre de référence normalisé relatif aux sources et à l'utilisation du financement du parti et, le cas échéant, de ses instances.

Ce cadre de référence a pour objectif d'uniformiser la présentation des renseignements financiers des partis, d'identifier la portion du financement public, d'évaluer les ressources affectées aux élections et, le cas échéant, de cumuler les rapports financiers du parti et de ses instances.

Nous fournissons, par la suite, une synthèse des renseignements émanant des rapports financiers, notamment à l'égard de l'état des résultats de même que des actifs nets des entités politiques autorisées. Cette section comprend la production de statistiques se rapportant à la participation de l'État au financement des partis politiques autorisés en comparaison des autres sources de financement nommées financement autonome.

Par ailleurs, une section porte sur les données financières comparatives entre les partis politiques quant aux revenus provenant des contributions politiques. Des statistiques générales relatives aux contributions sont également présentées dans cette section du présent document.

Considérant qu'ont eu lieu, pendant l'année 2014, des élections générales le 7 avril et une élection partielle le 20 octobre, nous vous présentons un résumé des dépenses électorales permises, effectuées et remboursables dans le cadre de ces événements électoraux.

ENTITÉS AUTORISÉES



Entités autorisées

Est une **entité autorisée** un parti politique, une instance de parti, un député indépendant ou un candidat indépendant qui détient une autorisation du Directeur général des élections.

Est une **instance d'un parti**, l'organisation d'un parti à l'échelle d'une circonscription, d'une région ou du Québec. **Avant 1985**, ce type d'organisation portait le nom d'association de comté.

Au cours de l'année 2014 :

- un parti politique a été autorisé soit le Nouveau Parti démocratique du Québec ;
- 6 instances de parti ont obtenu une autorisation, dont une pour le Parti unité nationale et 5 pour Québec solidaire ;
- l'autorisation d'une instance de parti a été retirée à la suite d'une demande du parti Québec solidaire.

Au 31 décembre 2014, 19 partis étaient autorisés, alors qu'il y avait 365 instances de parti qui détenaient une autorisation.

Les partis politiques autorisés au 31 décembre 2014 et leur représentant officiel au 30 avril 2015

Partis politiques autorisés (31 décembre 2014)	Abréviations	Représentants officiels (30 avril 2015)
Bloc pot	B.P.	M. Jean-François Brunet
Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault	C.A.Q. - É.F.L.	M. Martin Labrie
Équipe autonomiste	É.A.	M. Carol Nadeau
Équipe Adrien Pouliot – Parti conservateur du Québec	É.A.P. - P.C.Q.	M. Sylvain Dallaire
Mon pays le Québec	M.P.Q.	M ^{me} Louise Day
Nouveau Parti démocratique du Québec	N.P.D.Q.	M. Olivier Plamondon
Option nationale – Pour l'indépendance du Québec ¹	O.N. – P.I.Q.	M. Sylvain Gauthier
Parti équitable	P.Éq.	M. Julien Leclerc
Parti indépendantiste	P.I.	M. Pierre Drolet-Massue
Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party	P.L.Q./Q.L.P.	M. Alain Paquin
Parti marxiste-léniniste du Québec	P.M.L.Q.	M. Christian Legeais
Parti nul	P.N.	M ^{me} Eugénie C. Bonneau
Parti québécois	P.Q.	M. Pierre Séguin
Parti des sans parti	P.S.P.	M. Richard Gauthier
Parti unité nationale	P.U.N.	M ^{me} Lisette Gauthier
Parti vert du Québec/Green Party of Québec	P.V.Q./G.P.Q.	M ^{me} Bianca Jitaru
Québec – Révolution démocratique ²	Q.R.D.	M ^{me} Claude Bourque
Québec solidaire	Q.S.	M. Claude Généreux
Union citoyenne du Québec / Québec Citizens' Union	U.C.Q./Q.C.U.	M. Kevin Clermont

1. Le 26 février 2014, le parti Option nationale a ajouté à sa dénomination *Pour l'indépendance du Québec*.

2. Le 14 avril 2015, le parti Québec – Révolution démocratique s'est vu retirer son autorisation.

Rapports financiers produits

Exercice terminé en 2014

Partis politiques *		18
Instances :		
Parti libéral du Québec	125	
Parti québécois	142	
Parti unité nationale	10	
Parti vert du Québec	1	
Québec solidaire	88	366
Candidats indépendants autorisés **		9
Total		393

* Le rapport financier du parti Union citoyenne du Québec/Quebec Citizen's Union n'avait pas été produit en date du 29 mai 2015.

** Le rapport financier d'un candidat indépendant autorisé lors des élections générales du 7 avril 2014 n'a pas été produit à la suite des élections et le rapport financier additionnel d'un autre candidat indépendant autorisé n'a pas été produit pour la période du 8 juillet au 31 décembre 2014.

RÉSULTATS ET ACTIFS NETS



Résultats et actifs nets

Les résultats financiers et la participation de l'État

Pour l'année 2014, les rapports financiers des entités politiques montrent des produits pour 32 546 199 \$ et des charges pour 31 364 127 \$ pour un excédent des produits sur les charges de 1 182 072 \$.

Le cumul pour les quatre partis représentés à l'Assemblée nationale s'élève à :

31 566 261 \$	97,0 % du total des produits
30 366 242 \$	96,8 % du total des charges
<u>1 200 019 \$</u>	101,5 % du total de l'excédent des produits sur les charges

Les produits comprennent notamment :

- 9 014 988 \$ d'allocation aux partis, ce qui représentent 27,7 % ;
- 8 137 322 \$ en remboursement des dépenses électorales pour 25,0 % ;
- 5 916 967 \$ d'une allocation supplémentaire, versée à la suite du décret des élections générales, qui figure pour 18,2 % ;
- 3 617 381 \$ en contribution des électeurs qui correspondent à 11,1 %.

Avec les dispositions du PL-2 qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013, nous pouvons constater que la participation de l'État au financement des entités politiques a augmenté lors d'une année d'élections générales :

Participation de l'État au financement des entités politiques :	2014	2012
Annuelle	10 384 000 \$	4 967 009 \$
Électorale	14 706 968 \$	9 833 913 \$
	<u>25 090 968 \$</u>	<u>14 800 922 \$</u>

Pour l'année 2014, 97,0 % de la participation de l'État au financement des entités politiques est attribué aux quatre partis représentés à l'Assemblée nationale.

L'ensemble des entités politiques a présenté, pour l'année d'élections générales 2014, un excédent des produits sur les charges qui totalise 1 182 072 \$ comparativement à un déficit de 9 410 084 \$ lors de l'exercice financier 2012 où des élections générales se sont également tenues.

En 2014, trois des quatre partis représentés à l'Assemblée nationale ont généré des excédents des produits sur les charges, seul le Parti québécois termine avec un excédent des charges sur les produits. En 2013, ces quatre partis ont terminé leur exercice financier avec un excédent des produits sur les charges.

Au total, douze des dix-huit partis politiques terminent leur exercice financier 2014 avec un excédent des produits sur les charges.

Pour l'année 2014, la participation de l'État au financement des entités politiques, totalisant 25 090 968 \$, est de l'ordre de 77,1 % des produits. En comparaison, pour l'année 2012, autre année d'élections générales, la participation de l'État représentait 53,5 % des produits.

À l'opposé, en considérant la diminution de 1 000 \$ à 100 \$ de la limite maximale de contribution des électeurs, le 1^{er} janvier 2013, les contributions d'électeurs représentent une proportion de 11,1 % du financement total en 2014 contre 36,8 % en 2012.

Le graphique de la page 20 fournit la proportion des différentes sources de financement public ainsi que le détail du financement autonome des partis représentés à l'Assemblée nationale, y compris les remboursements de TPS et de TVQ. À la page 21, les mêmes renseignements sont présentés pour les autres entités politiques autorisées.

Les actifs nets

Onze partis politiques et leurs instances, le cas échéant, présentent des actifs nets alors que sept autres partis cumulent un déficit.

En comparant les données à la fin des trois dernières années, nous constatons une amélioration significative des actifs nets des partis politiques provinciaux et de leurs instances :

Actifs nets déficitaires au 31 décembre 2012	(2 130 949 \$)
Variation des actifs nets en 2013	1 492 524 \$
Actifs nets déficitaires au 31 décembre 2013	(638 425 \$)
Variation des actifs nets en 2014	1 307 229 \$
Actifs nets au 31 décembre 2014	668 804 \$

Résultats des entités politiques autorisées

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	Parti libéral du Québec		Parti québécois		Coalition avenir Québec- L'équipe François Legault	
	\$	%	\$	%	\$	%
Produits*						
Parti	8 351 220	31,1	8 316 836	31,0	6 028 358	22,4
Instances	3 288 794	57,9	2 197 953	38,7	-	-
	11 640 014	35,8	10 514 789	32,3	6 028 358	18,5
Charges*						
Parti	9 667 820	35,6	7 813 602	28,8	5 622 710	20,7
Instances	895 377	21,1	3 243 774	76,6	-	-
	10 563 197	33,7	11 057 376	35,3	5 622 710	17,9
Excédent des produits (charges) sur les charges (produits)	1 076 817	91,1	(542 587)	(45,9)	405 648	34,3

	Québec solidaire		Autres entités		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%
Produits*						
Parti	3 191 582	11,9	979 383	3,6	26 867 379	100,0
Instances	191 518	3,4	555	-	5 678 820	100,0
	3 383 100	10,4	979 938	3,0	32 546 199	100,0
Charges*						
Parti	3 026 780	11,2	996 266	3,7	27 127 178	100,0
Instances	96 179	2,3	1 619	-	4 236 949	100,0
	3 122 959	10,0	997 885	3,2	31 364 127	100,0
Excédent des produits (charges) sur les charges (produits)	260 141	22,0	(17 947)	(1,5)	1 182 072	100,0

* Les données excluent les transferts entre les partis et leurs instances.

Excédent des produits (charges) sur les charges (produits)*

Exercice terminé le 31 décembre

	2014	2013	2012
	\$	\$	\$
Parti libéral du Québec	1 076 817	325 571	(5 401 633)
Parti québécois	(542 587)	745 517	(2 825 623)
Coalition avenir Québec- L'équipe François Legault	405 648	581 115	(1 030 856) ³
Québec solidaire	260 141	361 749	(175 728)
Autres entités	(17 947)	(17 753)	23 756
Total	1 182 072	1 996 199	(9 410 084)

* Les données excluent les transferts entre les partis et leurs instances.

3. Cette donnée comprend l'excédent du parti issu de la fusion le 14 février 2012 ainsi que celui des deux entités précédant la fusion (ADQ et CAQ).

Participation de l'État au financement des entités politiques autorisées

Exercice terminé le 31 décembre

	2014		2013		2012	
	\$	%	\$	%	\$	%
Allocation aux partis	9 014 988	27,7	8 904 258	57,9	4 892 448	17,7
Allocation lors d'élections générales	5 916 967	18,2	s/o	s/o	s/o	s/o
Appariement des revenus de contribution	1 286 940	4,0	1 122 004	7,3	s/o	s/o
Appariement des revenus de contribution lors d'élections générales	652 679	2,0	s/o	s/o	s/o	s/o
Remboursement des frais de vérification	82 072	0,3	56 127	0,4	74 561	0,3
Remboursement des dépenses électorales	8 137 322	25,0	261 025	1,7	9 833 913	35,5
Participation de l'État au financement des entités politiques	25 090 968	77,1	10 343 414	67,3	14 800 922	53,5
Contributions	3 617 381	11,1	2 552 772	16,6	10 186 450	36,8
Adhésions	802 949	2,5	860 459	5,6	988 300	3,6
Revenus d'activités politiques	188 219	0,6	544 711	3,5	22 015	0,1
Autres revenus	2 846 682	8,7	1 064 572	6,9	1 688 292	6,1
Financement autonome	7 455 231	22,9	5 022 514	32,7	12 885 057	46,5
Total du financement	32 546 199	100,0	15 365 928	100,0	27 685 979	100,0

Données extraites des rapports financiers (partis et instances).

Participation de l'État au financement des entités politiques autorisées

Exercice terminé le 31 décembre 2014

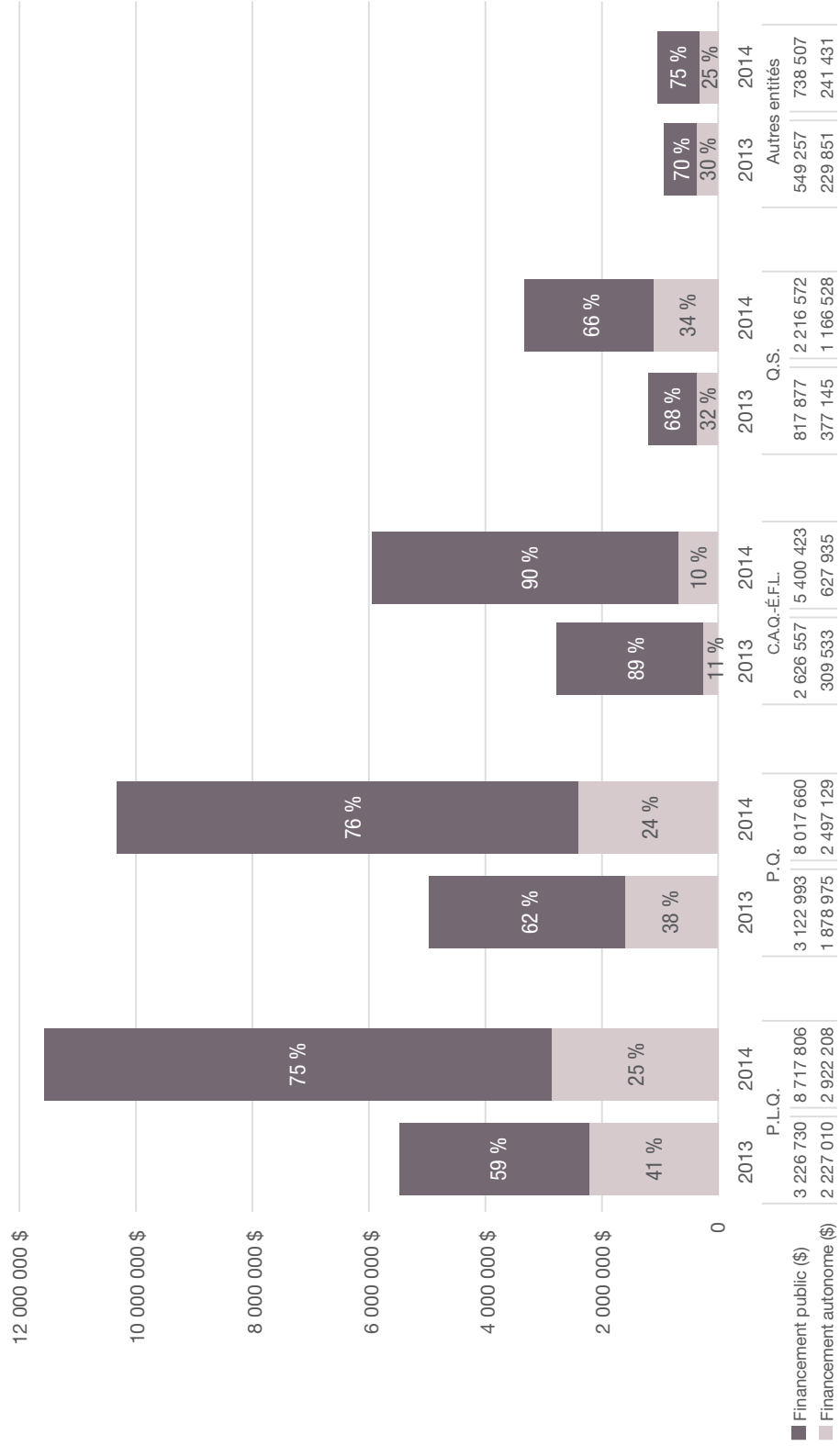
	Parti libéral du Québec		Parti québécois		Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault		Québec solidaire		Autres entités		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Allocation aux partis	3 509 608	40,2	2 453 372	30,6	2 181 416	40,4	652 447	29,4	218 145	29,5	9 014 988	35,9
Allocation lors d'élections générales	1 852 509	21,2	1 897 068	23,7	1 606 500	29,7	358 137	16,2	202 753	27,5	5 916 967	23,6
Appariement des revenus de contribution	250 000	2,9	250 000	3,1	250 000	4,6	250 000	11,3	296 303	40,1	1 296 303	5,2
Appariement des revenus de contribution lors d'élections générales	250 000	2,9	250 000	3,1	-	-	143 316	6,5	-	-	643 316	2,6
Remboursement des frais de vérification	15 000	0,2	30 000	0,4	8 968	0,2	6 898	0,3	21 206	2,9	82 072	0,3
Remboursement des dépenses électorales	2 840 689	32,6	3 137 220	39,1	1 353 539	25,1	805 774	36,3	100	-	8 137 322	32,4
Participation de l'État au financement des entités politiques autorisées	8 717 806	100	8 017 660	100	5 400 423	100	2 216 572	100	738 507	100	25 090 968	100
% du financement public total	34,8		32,0		21,5		8,8		2,9		100	

Données extraites des rapports financiers (partis et instances).

Sources de financement des entités politiques autorisées

Exercice financier clos le 31 décembre

■ Financement autonome ■ Financement public



Financement public

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la limite de contribution de l'électeur a été abaissée à 100 \$ et le financement public a été augmenté de façon significative.

L'article 83 de la Loi électorale prévoit que les montants d'allocation et les revenus d'appariement qui constituent du financement public servent à défrayer les dépenses se rapportant notamment :

- à l'administration courante ;
- à la diffusion d'un programme politique ;
- à la coordination de l'action politique des membres ou sympathisants ;
- aux dépenses électorales ;
- à rembourser le capital des emprunts.

D'autres dispositions de la Loi électorale prévoient, à certaines conditions, le remboursement des dépenses électorales des partis et candidats ainsi que le remboursement des frais d'audit du rapport financier des partis. Il s'agit de financement public plus spécifique.

Dans le tableau de la page suivante, pour les années 2013 et 2014, nous présentons une synthèse des sources de financement public et de l'utilisation qui en est faite par les partis représentés à l'Assemblée nationale :

- le financement public versé par le Directeur général des élections (DGE) est comparé aux dépenses du parti et de ses instances. Cela permet de constater qu'en 2014, les dépenses peuvent être financées par du financement public dans une proportion variant de 71,0 % à 96,0 %. Cette proportion variait de 62,9 % à 111,5 % en 2013 ;
- nous constatons que pour l'année 2014, pendant laquelle se sont tenues des élections générales, le financement autonome des partis et de leurs instances varie entre 11,2 % et 37,4 % du total des dépenses, selon le parti examiné ;
- en 2013, le financement autonome des partis représentés à l'Assemblée nationale variait de 13,1 % à 45,3 % de leurs dépenses annuelles ;
- depuis le 1^{er} janvier 2013, le financement du DGE totalise 34 146 618 \$, soit 79,5 % des dépenses totales alors que le financement autonome de 12 006 463 \$ représente 28 % des dépenses totales ;
- après deux années passées avec la structure de financement adoptée en janvier 2013, les partis représentés à l'Assemblée nationale réussissent à dégager un excédent des produits sur les charges totalisant 3 213 971 \$. Ces excédents ont pu être utilisés pour le remboursement d'emprunts de 2 829 931 \$, il reste un excédent disponible de 384 040 \$.

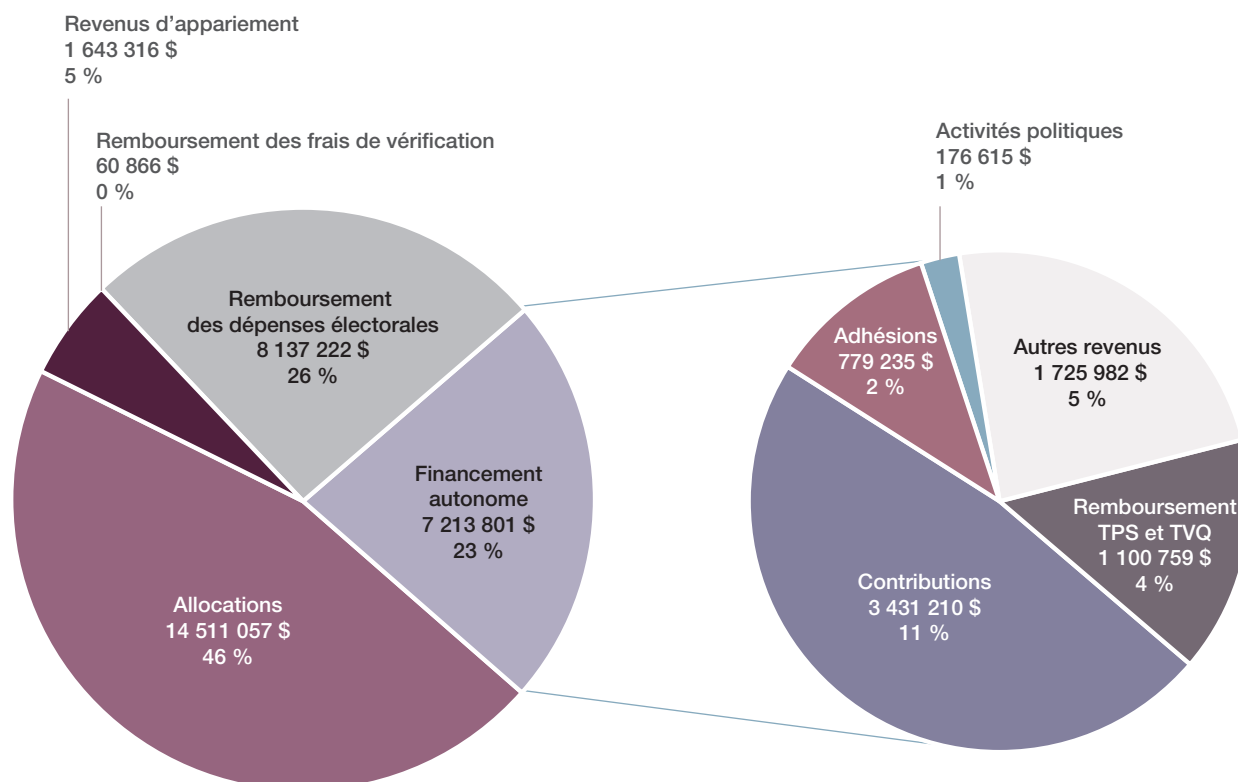
Portrait des sources et de l'utilisation du financement des partis représentés à l'Assemblée nationale

		A	B	C = A - B	D	E = C + D	F	G = E - F
Partis représentés à l'Assemblée nationale (* et leurs instances)	Exercice financier	Financement du DGE	Dépenses annuelles et électorales	Portion (des dépenses non financées par le DGE) ou excédent	Financement autonome	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Diminution du capital des emprunts	Excédent disponible (insuffisance) en financement
Parti libéral du Québec*	2014	\$ 8 717 806	10 563 197	(1 845 391)	2 922 208	1 076 817	596 353	480 464
	%	82,5	100,0	17,5	27,7	10,2		
2013	\$	3 226 730	5 128 169	(1 901 439)	2 227 010	325 571	-	325 571
	%	62,9	100,0	37,1	43,4	6,3		
Parti québécois*	2014	\$ 8 017 660	11 057 376	(3 039 716)	2 497 129	(542 587)	-	(542 587)
	%	72,5	100,0	27,5	22,6	-4,9		
2013	\$	3 122 993	4 256 451	(1 133 458)	1 878 975	745 517	408 500	337 017
	%	73,4	100,0	26,6	44,1	17,5		
Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault	2014	\$ 5 400 423	5 622 710	(222 287)	627 935	405 648	337 527	68 121
	%	96,0	100,0	4,0	11,2	7,2		
2013	\$	2 626 557	2 354 975	271 582	309 533	581 115	1 036 651	(455 536)
	%	111,5	100,0	-11,5	13,1	24,7		
Québec solidaire*	2014	\$ 2 216 572	3 122 959	(906 387)	1 166 528	260 141	-	260 141
	%	71,0	100,0	29,0	37,4	8,3		
2013	\$	817 877	833 273	(15 396)	377 145	361 749	450 900	(89 151)
	%	98,2	100,0	1,8	45,3	43,4		
Total	2014	\$ 24 352 461	30 366 242	(6 013 781)	7 213 800	1 200 019	933 880	266 139
	%	80,2	100,0	19,8	23,8	4,0		
Total	2013	\$ 9 794 157	12 572 868	(2 778 711)	4 792 663	2 013 952	1 896 051	117 901
	%	77,9	100,0	22,1	38,1	16,0		
Total pour 2 ans	\$	34 146 618	42 939 111	(8 792 492)	12 006 463	3 213 971	2 829 931	384 040
	%	79,5	100,0	20,5	28,0	7,5		

Renseignements extraits des rapports financiers produits par les entités autorisées.

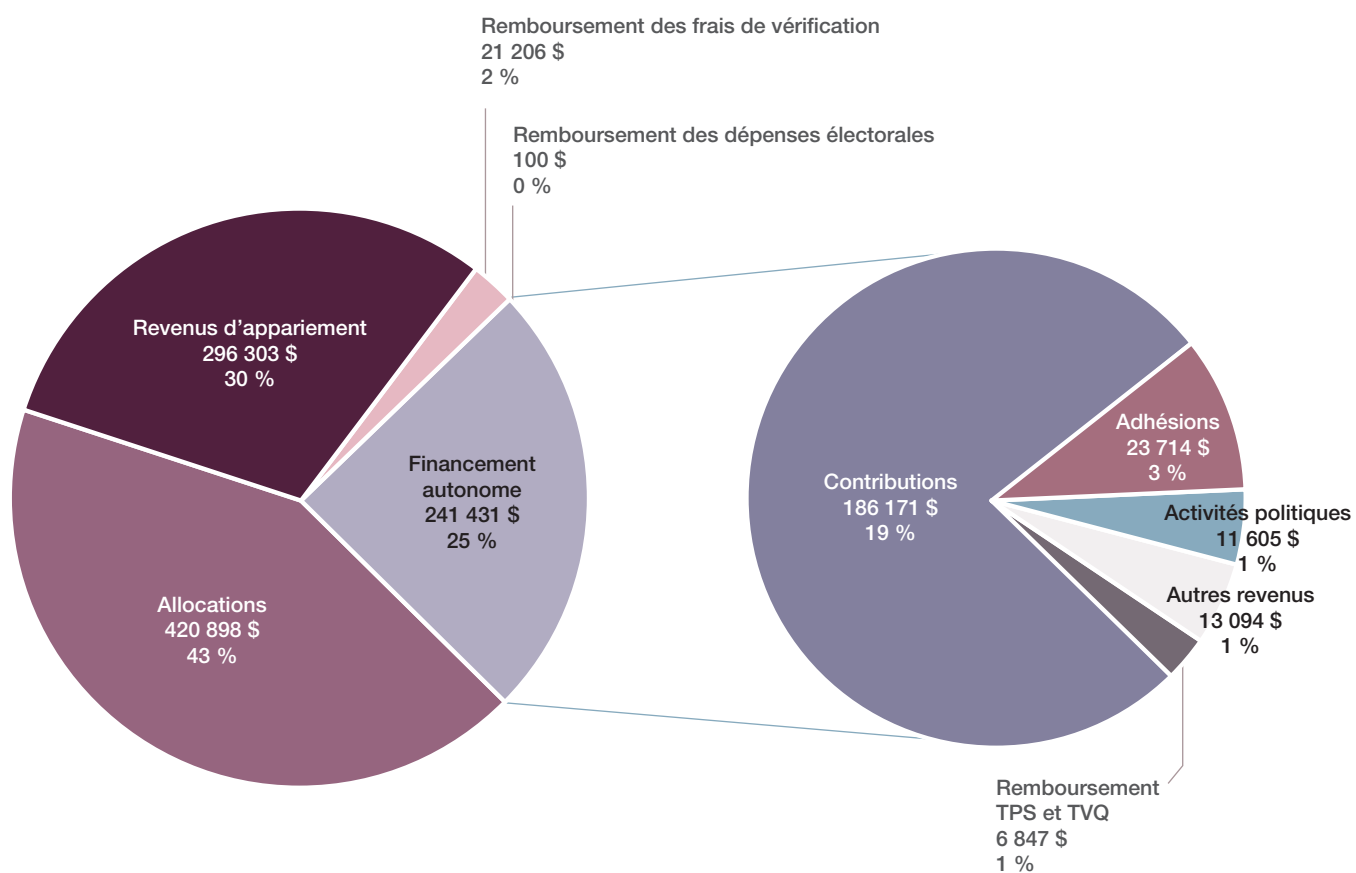
Sources de financement des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale

Exercice financier clos le 31 décembre 2014



Sources de financement des autres entités politiques autorisées

Exercice financier clos le 31 décembre 2014



Actifs nets (déficit) des partis et de leurs instances au 31 décembre

	2014	2013	2012
	\$	\$	\$
Parti libéral du Québec			
Parti**	(349 649)	(922 713)	(1 091 152)
Instances*	2 024 735	1 468 362	1 654 651
	1 675 086	545 649	563 499
Parti québécois			
Parti**	(1 561 872)	(1 185 199)	(974 792)
Instances*	499 048	590 777	(250 921)
	(1 062 824)	(594 422)	(1 225 713)
Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault			
Parti**	(559 766)	(965 414)	(1 546 529)
Instances	-	-	-
	(559 766)	(965 414)	(1 546 529)
Québec solidaire			
Parti**	345 732	179 528	(70 633)
Instances*	326 902	233 117	167 671
	672 634	412 645	97 038
Autres entités			
Parti**	(51 603)	(31 967)	(15 101)
Instances*	(38)	652	1 425
CIA***	(4 685)	(5 568)	(5 568)
	(56 326)	(36 883)	(19 244)
Total			
Parti	(2 177 158)	(2 925 765)	(3 698 207)
Instances et CIA	2 845 962	2 287 340	1 567 258
	668 804	(638 425)	(2 130 949)

Nous ne pouvons pas être certains de l'exactitude de l'ensemble des données de ce tableau puisque les instances autorisées ne sont pas tenues de produire un bilan vérifié qui nous permettrait de connaître précisément leurs actifs, leurs passifs et leurs actifs nets. Toutefois, puisque chaque instance autorisée doit divulguer les éléments qui composent les actifs et les passifs présentés sur un formulaire prescrit, nous pouvons conclure que ce tableau reflète assez bien les actifs nets des partis et de leurs instances.

* Ces données proviennent des notes complémentaires aux états financiers des partis ou d'une compilation du solde de ces postes au bilan de chaque instance du parti.

** Ces données proviennent du bilan vérifié des partis.

*** Ces données sont tirées des rapports produits par les candidats indépendants autorisés (CIA).

CONTRIBUTIONS



Contributions

Les données financières se rapportant aux contributions recueillies par les partis politiques et par leurs instances sont présentées dans le graphique et le tableau qui suivent. Des comparaisons sont faites entre les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale et certaines données peuvent être comparées avec les années antérieures pour un parti en particulier ou pour l'ensemble des entités autorisées.

Dans l'analyse des données comparatives à l'égard des revenus de contribution, il faut retenir que la contribution maximale annuelle par électeur est passée le 1^{er} janvier 2013 de 1 000 \$ à 100 \$.

Par ailleurs, les dispositions permettant à un électeur d'une circonscription où une élection est tenue de verser 100 \$ additionnels (article 91 de la Loi électorale) étaient applicables pour l'ensemble des électeurs lors des élections générales d'avril 2014. Ce faisant, près de 8 000 donateurs ont versé un montant de plus de 100 \$ pour l'année 2014.

Les données relatives aux contributions pour l'année 2014 permettent de dégager les éléments suivants :

- les revenus de contribution recueillis par les entités politiques autorisées s'établissent à 3 617 381 \$ sur des revenus totaux de 32 546 199 \$, soit 11,1 % de ces revenus ;
- les contributions ont augmenté de 41,7 % pour l'année 2014, année d'élections générales, par rapport à l'année 2013 pendant laquelle ces revenus ont atteint 2 552 772 \$;
- le nombre de donateurs est en hausse de 14,5 %, ayant passé de 35 084 en 2013 à 40 185 en 2014 ;
- les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale en 2014 ont amassé à eux seuls 94,9 % des contributions de l'ensemble des entités autorisées.

Nous pouvons noter les points suivants pour les quatre partis politiques représentés à l'Assemblée nationale du Québec à la fin de 2014 :

a) Parti libéral du Québec

- En 2014, le Parti libéral du Québec a recueilli des revenus de contribution totalisant 1 400 833 \$. Par rapport à cette source de revenus qui s'élevait à 920 882 \$ en 2013, les revenus de contribution de l'année 2014 ont augmenté de 52,1 %.
- Le nombre de donateurs a également connu une hausse de 20,1 % entre 2013 et 2014 passant de 10 997 à 13 205.
- La contribution moyenne a, quant à elle, également augmenté par rapport à 2013 passant de 84 \$ à 106 \$ en 2014.

b) Parti québécois

- Entre 2013 et 2014, le Parti québécois a vu ses revenus de contribution augmenter de l'ordre de 31,0 % passant de 1 105 579 \$ à 1 448 343 \$.
- Le Parti québécois compte sur 18 645 donateurs en 2014. Ce nombre est en hausse de 11,8 % comparativement à 2013 alors que 16 685 donateurs étaient dénombrés.
- La contribution moyenne a augmenté par rapport à 2013 passant de 66 \$ à 78 \$ en 2014.

c) Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault

- Entre 2013 et 2014, le parti Coalition avenir Québec-L'équipe François Legault a connu une augmentation de 43,4 % de ses revenus de contribution qui sont passés de 163 509 \$ à 234 393 \$.
- Le nombre de donateurs a, quant à lui, augmenté de 10,5 %, passant de 2 035 pour l'année 2013 à 2 248 pour 2014.
- La contribution moyenne est passée de 80 \$ en 2013 à 104 \$ en 2014.

d) Québec solidaire

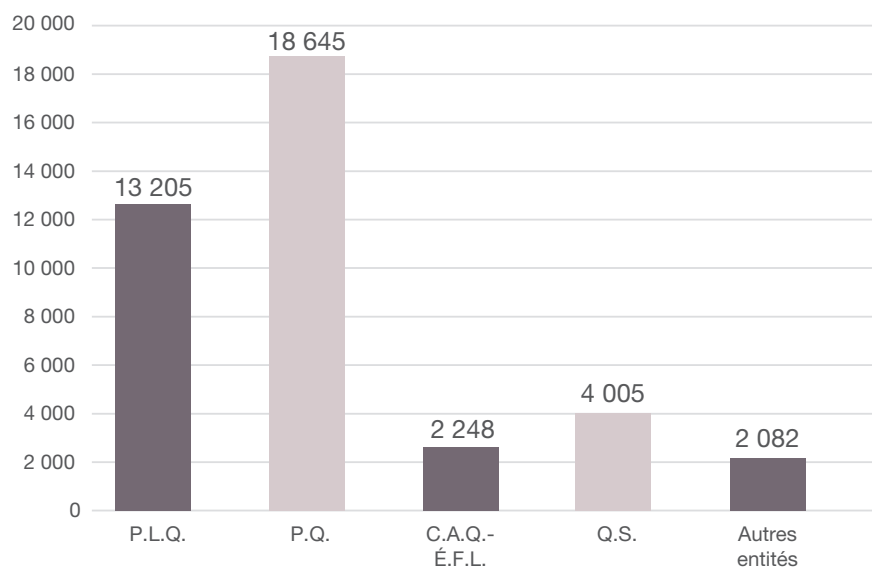
- Entre 2013 et 2014, le parti Québec solidaire a connu une hausse de ses revenus de contribution de 27,0 %, passant de 273 658 \$ à 347 641 \$.
- Le nombre de donateurs a, quant à lui, légèrement augmenté passant de 3 964 en 2013 à 4 005 en 2014.
- La contribution moyenne a également augmenté, se situant à 69 \$ en 2013 comparativement à 87 \$ en 2014.

Rapports financiers des entités autorisées (provincial)

Statistiques relatives aux contributions recueillies

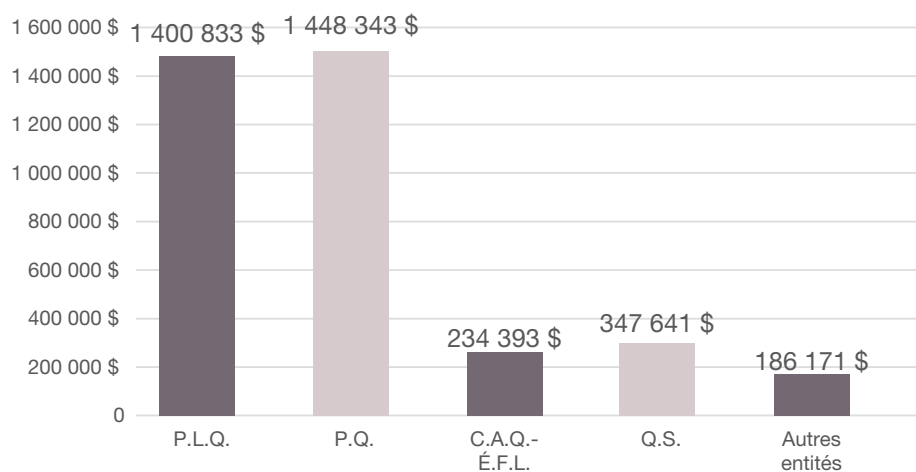
Année 2014

Nombre de donateurs



Total 40 185

Montant recueilli



Total 3 617 381 \$

Statistiques relatives aux contributions recueillies

		Contribution maximale ⁴	Nombre	Montant \$	Moyenne \$
Parti libéral du Québec					
	2014		13 205	1 400 833	106
	2013	100 \$	10 997	920 882	84
	2012	1 000 \$	12 113	3 075 038	254
Parti québécois					
	2014		18 645	1 448 343	78
	2013	100 \$	16 685	1 105 579	66
	2012	1 000 \$	23 795	3 737 657	157
Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault					
	2014		2 248	234 393	104
	2013	100 \$	2 035	163 509	80
	2012 ⁵	1 000 \$	8 734	1 980 620	227
Québec solidaire					
	2014		4 005	347 641	87
	2013	100 \$	3 964	273 658	69
	2012	1 000 \$	6 911	963 268	139
Ensemble des entités autorisées					
	2014		40 185	3 617 381	90
	2013	100 \$	35 084	2 552 772	73
	2012	1 000 \$	54 854	10 186 450	186

Extraits des rapports financiers produits (partis et instances).

4. En vertu de l'article 91 de la Loi électorale, depuis le 1^{er} janvier 2013, un électeur d'une circonscription où une élection est tenue peut verser, pour cette élection, des contributions additionnelles dont le total ne dépasse pas de 100 \$.

5. Ces données comprennent celles du parti issu de la fusion le 14 février 2012 ainsi que celles des deux partis précédant la fusion.

Contributions

Le traitement des contributions

Le Directeur général des élections (DGE) a procédé à l'émission et à la délivrance de 38 511 reçus afférents aux contributions politiques aux donateurs pour l'année civile 2014, alors qu'il en avait émis et délivré 34 984 en 2013 et 51 043 en 2012.

Le nombre de contributions qui a été traité et vérifié par le DGE entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre s'élève pour les trois dernières années à :

Année	Nombre de contributions	Valeur des contributions encaissées par le DGE
2014	46 837	3 766 997 \$
2013	36 681	2 726 106 \$
2012	74 040	10 898 042 \$

Lorsque nous dressons le portrait des contributions qui nécessitent une analyse de conformité plus approfondie, nous dénombrons 7 494 contributions, pour l'année 2014. Cela représente 16 % des contributions traitées. Cette proportion était de 20 % en 2013 et de près de 19 % en 2012. Les principales raisons d'analyse étaient les suivantes :

Raisons	2014	2013	2012
	%		
Correction du nom ou du prénom	35,3	26,2	32,2
Correction de l'adresse	33,6	26,2	31,3
Correction de la date de naissance	7,1	6,9	8,8
Statut autre qu'électeur à la liste électorale permanente	0,5	0,8	1,4
Validation du donateur avec le payeur	7,8	15,8	8,5
Incomplète	1,8	1,3	1,6
Différence entre les montants indiqués sur la fiche de contribution et le total	2,9	10,3	6,6
Donateur qui n'a pas la qualité d'électeur	0,8	0,8	1,0
Paieement sans provision	1,1	1,2	0,9
Dépassement de la limite permise	4,0	4,2	0,6
Autres cas	4,8	6,1	7,0
Total	100	100	100

Les contributions en chiffres

Pour l'année financière 2014, 38 168 électeurs distincts ont effectué 45 020 transactions pour verser plus de 3 610 000 \$ en contribution aux entités politiques autorisées.

Les modes de paiement pour effectuer ces 45 020 contributions se répartissent comme suit :

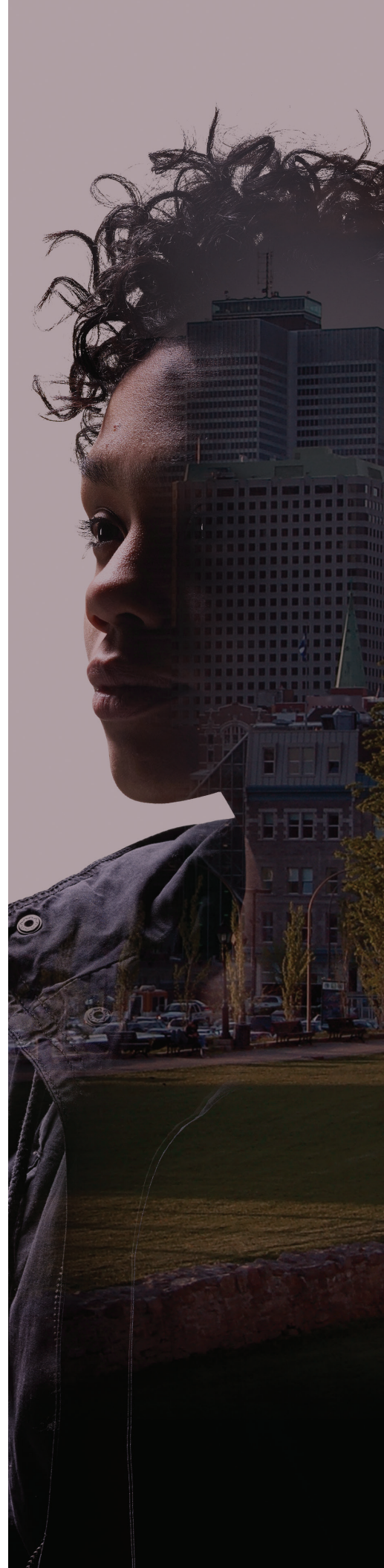
Mode de paiement	Nombre	%	Valeur des contributions	%
Argent comptant	5 254	11,7	141 937 \$	3,9
Chèque	21 447	47,6	1 818 305 \$	50,3
Carte de crédit	18 319	40,7	1 657 139 \$	45,8
Total	45 020	100,0	3 617 381 \$	100,0

Pour l'exercice financier 2014, lorsque nous considérons le nombre d'électeurs distincts ayant versé des contributions, voici le portrait selon le montant de la contribution ou du total de celles -ci :

Contribution par électeur pour l'année	Nombre	%	Valeur des contributions	%
Plus de 200 \$	30	0,1	8 869 \$	0,2
200 \$	7 118	18,3	1 424 236 \$	39,4
Plus de 100 \$, mais moins de 200 \$	842	2,2	125 422 \$	3,5
100 \$	15 422	39,7	1 542 888 \$	42,7
Moins de 100 \$	15 439	39,7	515 966 \$	14,3
Total	38 851	100,0	3 617 381 \$	100,0

Note : Les dispositions de l'article 91 de la Loi électorale expliquent que des électeurs peuvent avoir contribué pour plus de 100 \$ pour l'année 2014.

DÉPENSES ÉLECTORALES



Dépenses électorales permises, effectuées et remboursables

Élections générales du 7 avril 2014 et partielle du 20 octobre 2014

Lors d'élections générales et partielles, les dépenses électorales des partis et des candidats sont limitées. Lors d'élections partielles, seuls les agents officiels des candidats peuvent dépenser. Leurs dépenses donnent lieu, sous certaines conditions, à un remboursement de l'État par le Directeur général des élections (DGE) à une hauteur de 50 %. Les limites des dépenses électorales, calculées en fonction du nombre d'électeurs inscrits à la liste électorale, sont ajustées le 1^{er} avril de chaque année selon l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente. La limite de dépenses des candidats est majorée, lors d'élections partielles, d'un montant égal à celui qu'un parti peut dépenser lors d'élections générales.

Pendant les élections générales du 7 avril 2014, pour les partis, la limite était de 0,66 \$ par électeur dans l'ensemble des circonscriptions où les partis présentaient des candidats. Pour les candidats, la limite s'élevait à 0,71 \$⁶ par électeur de leur circonscription. À titre de comparaison, ces limites étaient respectivement de 0,71 \$ et 1,23 \$ en septembre 2012.

Lors de l'élection partielle tenue le 20 octobre 2014 dans la circonscription de Lévis, la limite de dépenses était pour les candidats de 0,71 \$ majorée de 0,66 \$ pour un total de 1,37 \$ par électeur de la circonscription.

Les tableaux figurant dans la présente section fournissent des détails relativement à ces élections.

Les limites de dépenses électorales permises pour l'ensemble des partis (lors d'élections générales seulement) et l'ensemble des candidats étaient de 53 604 283 \$ pour les élections générales d'avril 2014 (81 232 106 \$ en septembre 2012) et de 643 980 \$ pour l'élection partielle d'octobre 2014.

Le total des dépenses effectuées lors de ces élections s'est élevé, quant à lui, respectivement à 18 062 731 \$ et 165 360 \$.

6. Quelques circonscriptions bénéficient d'un traitement d'exception, ainsi le maximum des dépenses permises est augmenté de 0,20 \$ par électeur dans les circonscriptions de Duplessis, Rouyn-Noranda-Témiscamingue, René-Lévesque et Ungava, et de 0,88 \$ par électeur dans Îles-de-la-Madeleine.

Sans égard aux ajustements nécessaires découlant des vérifications faites par le DGE des rapports de dépenses électorales produits par les agents officiels, le total des dépenses remboursables par l'État s'élevait à 17 398 863 \$ lors des élections générales d'avril 2014 (20 163 761 \$ en septembre 2012) et à 123 439 \$ lors de l'élection partielle en octobre 2014.

Pour obtenir un remboursement, un parti doit obtenir 1 % des votes valides alors qu'un candidat doit avoir été élu ou avoir obtenu 15 % des votes valides.

Dès réception du résultat du vote, le DGE verse au parti et au candidat une avance, s'élevant à 70 % du remboursement des dépenses électorales, établie, dans le cas des partis sur une estimation de ces dépenses et dans le cas des candidats, en fonction de la limite des dépenses électorales admissibles, lors d'élections générales, et de la limite majorée des dépenses, lors d'élections partielles.

Le tableau suivant résume et compare les données relatives aux deux dernières élections générales :

	Élections générales du 7 avril 2014	Élections générales du 4 septembre 2012	% de la baisse entre 2012 et 2014
	\$	\$	%
Limite de dépenses par électeur :			
• Parti	0,66	0,71	7
• Candidat	0,71	1,23	42
Limite des dépenses électorales permises	53 604 283	81 232 106	34
Total des dépenses effectuées	18 062 731	20 383 804	11
Total des dépenses remboursables	17 398 863	20 163 761	14

Dépenses électorales permises, effectuées et remboursables

Élections générales du 7 avril 2014

Nom du parti ayant obtenu, en avril 2014, au moins 1 % des votes valides	Dépenses permises Montant	Dépenses effectuées				Dépenses remboursables à 50 %	
		Élections générales		% des dépenses permises		Montant	Nombre de candidats y ayant droit
		2014	2012	2014	2012		
Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault							
- le parti :	3 873 725 \$	3 328 876 \$	3 040 594 \$	85,9	72,3	3 328 876 \$	
- ses 122 candidats :	4 205 798 \$	0 \$	0 \$	0,0	0,0	0 \$	85 (104 en 2012)
Parti libéral du Québec							
- le parti :	3 968 210 \$	3 203 361 \$	3 083 773 \$	80,7	73,4	3 203 361 \$	
- ses 125 candidats :	4 307 441 \$	2 668 608 \$	5 188 747 \$	62,0	70,8	2 663 846 \$	124 (113 en 2012)
Parti québécois							
- le parti :	3 928 447 \$	3 925 856 \$	4 072 464 \$	99,9	96,9	3 925 856 \$	
- ses 124 candidats :	4 264 666 \$	2 669 491 \$	3 274 751 \$	62,6	44,7	2 543 962 \$	100 (113 en 2012)
Québec solidaire							
- le parti :	3 929 833 \$	1 705 840 \$	1 452 069 \$	43,4	34,8	1 705 840 \$	
- ses 124 candidats :	4 266 157 \$	0 \$	0 \$	0,0	0,0	0 \$	9 (6 en 2012)
Autres partis et candidats							
- partis (15 en 2014, 15 en 2012) :	9 847 261 \$	518 198 \$	229 427 \$	5,3	1,9	0 \$	
- 319 candidats autorisés et 1 non autorisé :	11 012 745 \$	42 501 \$	41 979 \$	0,4	0,2	27 122 \$	1 (1 en 2012)
Total pour les 19 partis et 815 candidats :	53 604 283 \$	18 062 731 \$	20 383 804 \$	33,7	25,1	17 398 863 \$	319 (337 en 2012)

Dépenses électorales permises, effectuées et remboursables

Élection partielle du 20 octobre 2014
(circonscription de Lévis)

Candidats des partis représentés à l'Assemblée nationale et les autres	Dépenses permises	Dépenses effectuées		Dépenses remboursables à 50 %	
	Montant	Montant	% des dépenses permises	Montant	Nombre de candidats y ayant droit
Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault					
- 1 candidat :	64 398 \$	63 321 \$	98,3	63 321 \$	1
Parti libéral du Québec					
- 1 candidat :	64 398 \$	60 118 \$	93,4	60 118 \$	1
Parti québécois					
- 1 candidat :	64 398 \$	14 389 \$	22,3	0 \$	0
Québec solidaire					
- 1 candidat :	64 398 \$	9 097 \$	14,1	0 \$	0
Autres candidats					
- de partis (6) :	386 388 \$	18 435 \$	4,8	0 \$	0
- 1 candidat indépendant :	0 \$	0 \$	s/o	0 \$	0
Total pour les 11 candidats :	643 980 \$	165 360 \$	25,7	123 439 \$	2

